

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PORTE DU JURA

Mairie 87 Grande Rue

39190 COUSANCE

Tél. site de St Amour : 03 84.48.82.47

Tél. site de Beaufort : 03.84.48.96.67

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 29 MARS 2017 À 20h LA CABORDE À ORBAGNA

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars 2017 à 20h00

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BABAD Sandrine, BARBIER Jean-Claude, BEAUVE-RECORDON Philippe, BLANCHON Daniel, BORROD Jean-Michel, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRENOT Valérie, BROISSIAT Bernard, BUCHOT Christian, CHAVANNE Philippe, COLONAZET Nathalie, FAIVRE-PIERRET Thierry, FATON Bénédicte, FATON Valérie, FAVIER Lucette, FOURNIER Fernand, GALLEZ Christian, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, GARRIGUES Gérard, GREA Claude, GUILLEMENEY Jean-Pierre, GUITON Paul, GUYOT Marcel, HUREL Wilfried, JOBERT Raymonde, KLINGUER Emmanuel, METOIS Francis, MOREY Emmanuel, PERRET Michel, PERROD Jean-Luc, PETITMAIRE Jean-Pierre, PICARD Jean-Marc, PILLON Lilian, POLY Bernard, RIBIER Béatrice, SERAND Agnès, SERRIÈRE Yves, SOULIER Martine, TARTARIN Annie, TISSOT Bernard.

Étaient absents excusés : BRETIN Christian, GAGLIARDI Marc-Antoine, MOINE Gérald (remplacé par son suppléant MOREY Emmanuel), MONNET Brigitte (pouvoir donné à GALLEZ Christian), PERNET David, PERRET Daniel (pouvoir donné à GANNEVAL Michel), PIDOUX Valérie.

Membres en exercice : 49

Présents à la séance à 20h : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 21 mars 2017

Préambule : Le Président remercie les Conseillers Communautaires présents.

Le Président demande à l'Assemblée de désigner 1 secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHAVANNE est volontaire, il est donc désigné secrétaire de séance.

Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2017. Ce dernier est approuvé à la majorité (1 abstention et 4 contre) : Monsieur Daniel BLANCHON demande que les interventions soient reprises dans le procès verbal de la séance.

A la question de la production d'un compte-rendu ou d'un procès-verbal, le Président répond que la Communauté de Communes PORTE DU JURA est tenue réglementairement de rédiger un procès-verbal qui reprend l'intégralité des décisions (délibérations) des Elus, tout en mentionnant les votes.

Le Président pense que la procédure de rédaction d'un compte-rendu est très lourde, compte-tenu du nombre de délégués désormais. Dans le but de soulager la tâche administrative des directrices, ce compte-rendu ne sera pas rédigé.

Le Président demande de rajouter ce point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour 35/35^{ème} pour la crèche : accepté à l'unanimité par l'assemblée.

1-Vote des taux - fiscalité directe de l'EPCI 2017

Monsieur GREA, Vice-Président en charge des finances communautaires, expose à l'assemblée que suite à la fusion des deux EPCI, les taux de la fiscalité directe locale que la communauté de communes Porte du Jura doit voter seront différents des taux appliqués par chacun des EPCI. Il s'agit des taux de taxe d'habitation TH, taxe sur le foncier bâti TFB, la taxe sur le foncier non bâti TFNB et la cotisation foncière des entreprises CFE. Ces taux vont être uniformisés sur l'ensemble du territoire. Les modalités d'évolution des taux nous ont été données par les services des impôts :

- Le taux moyen pondéré TMP, qui permet à l'EPCI de garantir au moins le cumul des recettes des deux EPCI fusionnés.
- Le taux moyen de CFE est de 19.77% et son évolution est bloquée à 19.81%.
- Le taux de TFB peut évoluer librement.
- Les taux de TH et de TFNB sont liés, sauf l'augmentation de la TH qui est libre.

L'impact de la mise en place de nouveaux taux, situés entre ceux d'ex-CC pays de Saint Amour et d'ex-CC Sud Revermont peut être atténué par un lissage sur plusieurs années.

La commission des Finances, réunie les 22 et 27 mars 2017 a constaté une baisse des bases.

Au vue de ces éléments, la commission propose l'application du TMP sur les TH, TFNB et CFE et une évolution d'un point sur la TFB, le tout lissé sur 3 ans (hors CFE) :

Impôts	Bases prévisionnelles 2016	taux	Produits
Cotisation Foncière des Entreprises CFE	4 562 000	19.77	901 977
Taxe d'Habitation TH	11 797 000	11.23	1 324 803
Taxe Foncière Bâti TFB	11 030 000	3.13	345 239
Taxe Foncière Non Bâtie TFNB	709 300	4.58	32 486
Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises CVAE			585 919
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux IFER			55 739
Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCUM			76 875
Produit taxe additionnelle FNB			5 656
Allocations compensatrices			127 787
Prélèvement GIR			-633 788
TOTAL			2 822 693

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté
(13 voix contre, 2 abstentions, 30 voix pour),

FIXE les taux des quatre taxes comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19.77%
- Taxe d'Habitation (TH) : 11.23%
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 3.13%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 4.58%

DECIDE la mise en place d'un lissage sur trois années (2017, 2018 et 2019),

AUTORISE le Président à notifier cette décision aux services fiscaux.

Le Vice-Président propose de passer à la présentation et au vote des budgets annexes et du budget général. Toutefois, afin d'éclairer les Conseillers Communautaires, il donne lecture des objectifs que se sont fixés les Elus du Bureau, aidés des responsables des services, sur leurs besoins financiers et les contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face. Il rappelle que les Chefs de service ont été informés qu'il leur faudra maîtriser les dépenses de fonctionnement, afin que la Collectivité puisse dégager une capacité d'autofinancement pour continuer à investir.

2-Présentation et adoption du Budget général pour l'exercice 2017

Il rappelle les propositions, en précisant que le budget général regroupe les budgets Environnement et Voirie et tous les emprunts, qui ne sont pas affectés à un budget annexe autonome, tel que le budget annexe assainissement et les budgets économiques.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 5 998 269.00€, dont 1 860 960.00€ de participations aux budgets annexes.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 2 509 871.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté
(4 voix contre, 2 abstentions, 39 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

3- Présentation et adoption du Budget Annexe Enfance 2017

Il rappelle les propositions, en précisant que le budget annexe Enfance regroupe les budgets Scolaires, Péri et extrascolaires, Maison de l'Enfance, Relais Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Parents Enfants.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 2 402 891.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 391 519.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(2 abstentions, 43 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

4- Présentation et adoption du Budget Annexe Culture 2017

Il rappelle les propositions, en précisant que le budget annexe Culture regroupe les budgets Culture, Communication, Chevalerie et Médiathèque et une partie de la Caborde.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 505 490.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 69 000.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(5 voix contre, 6 abstentions, 34 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

5- Présentation et adoption du Budget Annexe Tourisme 2017

Il rappelle les propositions, en précisant que le budget annexe Tourisme regroupe les budgets Office du Tourisme et Caborde.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 105 600.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 44 995.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(4 voix contre, 1 abstention, 40 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

6- Présentation et adoption des Budgets Annexes Assainissement et SPANC 2017

Il rappelle les propositions, en précisant que le budget annexe SPANC (Assainissement non collectif) n'a été alimenté que du 1^{er} janvier au 31 mars 2017, et qu'il sera ensuite intégré au budget annexe Assainissement. Il ajoute que le budget annexe Assainissement est autonome, donc qu'il doit s'équilibrer sans participation du budget général.

Budget annexe SPANC

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 7 207.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 2 742.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(4 abstentions, 41 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 588 262.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 909 772.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,

(4 voix contre, 5 abstentions, 36 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

7- Présentation et adoption des Budgets Annexes économiques 2017

Il rappelle les propositions, en précisant que les budgets annexes économiques sont aussi autonomes, qu'ils correspondent à une opération qui doit s'équilibrer en dépenses et recettes, et qui se terminent à 0.00€ (opération blanche, sans intervention financière de la part de la Communauté de Communes).

Budget annexe Local des Artisans

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 46 100.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 352 597.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(1 abstention, 44 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Maison des Producteurs

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 17 343.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 473 611.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(1 abstention, 44 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

8- Présentation et adoption des Budgets Annexes ZI et ZA 2017

Budget annexe Zone Industrielle de Cousance

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 19 788.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 9 924.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(1 abstention, 44 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Zones Artisanales de Beaufort et Cousance

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : équilibre à 11 341.00€.

Section d'investissement

Dépenses et recettes : équilibre à 27 598.00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
(1 abstention, 44 voix pour),

APPROUVE le budget tel qu'il a été présenté.

9-Mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes - tarifs horaires

Le 27 février 2017, le Président a rencontré les Maires (ou leurs représentants) des communes mettant du personnel technique à disposition de la communauté de communes.

Les mises à dispositions existaient dans les deux anciens EPCI mais les systèmes de facturation différaient.

Dans l'ex-CCPSA, la commune de St Amour facturait à 18.71 €/heure, matériel facturé en plus.

Dans l'ex-CCSR, les communes de Vercia, Cousance et Beaufort facturaient à 28€/heure, matériel compris, bien que ces dernières années, le matériel que les communes devaient elles-mêmes louer, était facturé, car le SIVOM n'avait plus de matériel.

Il est donc nécessaire d'harmoniser cette facturation.

Les Communes concernées nous ont transmis les coûts horaires de leurs agents :

Commune de St Amour : 18.71 €/h

Communes de Cousance : 18.09€/h

Commune de Beaufort : 19.63€/h

Commune de Val-Sonnette : 20.41€/h

Le Président propose un tarif commun de **20€/heure, compris les déplacements.**

Le matériel sera facturé en supplément, après accord sur les tarifs entre les communes et la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

FIXE le tarif horaire de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes PORTE DU JURA à 20.00€, **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mises à disposition avec les Maires des Communes de BEAUFORT, COUSANCE, ST AMOUR et VAL-SONNETTE.

10-Logo communautaire

Considérant que la commission communication s'est réunie le 28 mars 2017 et qu'elle a travaillé le logo communautaire avec la graphiste, conseillère en communication 119 de Grusse.

Le Vice-Président a expliqué le cheminement de la réflexion qui a mené à la proposition de logo.

Le nouveau territoire PORTE DU JURA, issu de la fusion des 2 communautés de Communes « Sud Revermont » et « Pays de Saint Amour » entre dans une période de renouveau en décidant de se doter d'une nouvelle identité visuelle. Ce choix résulte d'une volonté d'évolution vers une image plus moderne et la mise en valeur du dynamisme de ce grand territoire.

Depuis plusieurs années les communautés de communes offrent une conception de l'administration territoriale en intégrant l'idée de projets là où il n'est question que de gestion et de fiscalité.

Dès lors, la confusion règne dans les esprits :

Une Communauté de Communes, à quoi ça sert ?

Que peut-elle m'apporter en tant que citoyen ?

Qui fait quoi exactement ?

En rupture totale avec les 2 anciens logos, les Elus ont choisi de travailler sur un signe minimaliste afin de renforcer le dynamisme et la lecture.

Le nouveau logo met en scène un élément directement inspiré du nom :

LA PORTE

Ce signe trouve tout son sens pour illustrer les valeurs fortes du territoire :

Ouverture d'esprit, regard sur l'avenir (avec notamment le développement du numérique), à la culture, à la santé, à l'éducation...

Le nouveau logo est interprété dans un langage graphique intemporel qui traduit l'intention de la Communauté de Communes de toujours s'inscrire dans son temps. Il proclame la volonté d'insuffler un élan nouveau. Dépouillé de tous artifices il affirme sa substance et définit un territoire dynamique et actif.

Compte tenu de ces données, le choix se porte sur un logo comportant du vert et de forme carrée ou rectangulaire.

Valeurs symbolisées :

COULEUR / VERT : Paix et tranquillité – nature – accroissement apaisement – environnement – action de groupe – communication d'idées

FORME CARRE OU RECTANGLE : Stabilité – sécurité – solidité – confiance - Puissance – force – assurance – grandeur.

Il propose le logo suivant :



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté
(5 voix contre, 7 abstentions et 33 voix pour),

VALIDE le logo présenté ci-dessus.

II- CULTURE, TOURISME, COMMUNICATION

11-Calendrier et tarif culturels 2017

Calendrier culturel :

Le Vice-Président présente la programmation

Evénements	Dates	Lieux	Tarifs
Bal du 8 mai	08/05	Nanc - LES TROIS CHATEAUX	gratuit
Au jardin du temps passé - Cie la Lune à l'Envers - Théâtre et chanson autour de Bourvil	23/05	Foyer rural - VERCIA	10€ / moins de 12 ans : 8€ + commission billetterie : 0,20 achat guichet, 0,99€ achat en ligne

Festival les Heures joyeuses	29/06 au 02/07	Chevalerie et zone festival extérieure - SAINT AMOUR	Master Class : 7€ pour les écoles de musique, 10€ pour les particuliers Concert scolaire : gratuit Soirée gastronomie-concert samedi : 35€ Concert Sirba Octet dimanche 10€ Supplément balcon (lors des concerts debout) : 5€ Pass 2 jours de festival : 40€
Luciole (ateliers d'expression milieu scolaire + atelier d'expression/slam médiathèque + concert) - Chanson française	29 et 30/09	Chevalerie - SAINT AMOUR	
Loto à la con : cie Pièce et Main d'Œuvre - Show burlesque	13/10	Gymnase – BEAUFORT (à confirmer)	
La Boîte à Musique (en)chantée de Clotilde (2 scolaires + 1 tout public) - Clotilde Moulin - Théâtre et chanson	24/11	Salle de la grenette - COUSANCE (à confirmer)	
Fête du court-métrage (événement national – à confirmer)	mi-décembre	Chevalerie - SAINT AMOUR	Gratuit
Spectacle de Noël (jeune public) : spectacle à définir	décembre	Chevalerie - SAINT AMOUR	5 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

VALIDE le programme des animations culturelles du 8 mai 2017 jusqu'à la fin de l'année 2017, telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ces animations dans la limite des crédits votés au budget annexe Culture 2017.

Tarifs :

Le Vice-Président rappelle que la mise en œuvre des tarifs a été déléguée par le Conseil Communautaire, au Président. Néanmoins, il est nécessaire de préciser que lors du Conseil Communautaire de la CCPSA du 1^{er} septembre 2016, il a été délibéré l'autorisation de reverser au fournisseur de la billetterie en ligne (distributeur), une commission « guichet » de 0.20€ HT par billet de spectacle vendu sur place et une commission « en ligne » de 0.99€ HT par billet de spectacle vendu en ligne. Il a été précisé que ces commissions seront ajoutées à tous les tarifs créés par la CCPSA pour ses différents spectacles. Exemple : pour une place à 25 € : pour une vente en ligne, la place est affichée à 25.99€, 25€ sont reversés par Weezevent à la Communauté de Communes, la commission « en ligne » de 0.99€ est conservée par Weezevent. Pour un billet est vendu sur place, la place est affichée à un tarif de 25,20€, le spectateur règle cette somme à la Communauté de Communes, la commission « guichet » de 0,20€ est facturée par la suite par Weezevent.

Devant l'incompréhension des spectateurs sur la commission « guichet » de 0.20€ lors de l'achat de billets à l'office du tourisme ou le soir du spectacle, et de la lourdeur de gestion de caisse engendrée, il est proposé que cette commission « guichet » soit intégrée au tarif créé par la CCPJ pour ses différents spectacles et que la politique tarifaire annuelle prenne en compte cette charge. Cela n'engendre pas de modifications de fonctionnement pour la commission « en ligne » gérée directement par le distributeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE le Président à intégrer dans le prix du billet vendu sur place ou à l'Office du Tourisme, la commission de 0.20€, qui sera reversée à Weezevent, fournisseur de billetterie en ligne,

AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette mise en œuvre des tarifs.

12-Demande de subventions animation touristique 2017 festival « Tous Dehors »

Le Président propose de déposer une demande de subvention à la Région, au titre du Fonds Territorial de Développement Culturel, pour les rencontres d'artistes proposées tout au long de l'année sur le territoire, avec comme point d'orgue, le festival « Tous dehors » porté par l'Office de Tourisme.

Il fait remarquer que cette demande a été réalisée pour la première fois en 2016 par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint Amour (attribution 2016 portée principalement sur Tous Dehors en cohérence avec l'action culturelle annuelle : 4000€ - Budget tourisme).

Il rappelle, que tout au long de l'année, le programme d'actions culturelles a pour objectif de proposer des ateliers, des stages, des rencontres, des spectacles de tous genres, organisés par les différents services de la Communauté de Communes (Culture, Office de Tourisme, Enfance), en lien avec les acteurs du territoire, à des publics différents, pour leur permettre aussi de ne pas être que des spectateurs, mais d'accéder à des rencontres privilégiées avec des artistes professionnels et semi-professionnels. Il rappelle que ces échanges doivent bénéficier à la fois aux différents publics en terme d'ouverture, d'enrichissement et de réflexion, mais aussi aux artistes invités pour un retour sur leur travail et l'enrichissement de leurs futures créations. Ainsi, sont mis en œuvre des dispositifs comme les Cartes blanches à la Caborde, les Off de Jazz en Revermont (nouveau), les interventions dès le plus jeune âge dans les services de l'enfance, les Master class avec des artistes reconnus au niveau national/international, et le Festival « Tous Dehors » dédié aux arts de la rue – point d'orgue estival de ces rencontres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, au titre du Fonds Territorial de Développement Culturel, pour les rencontres d'artistes, développées par la Communauté de Communes PORTE du JURA, sur l'année et l'organisation de la manifestation « Tous Dehors »,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

13- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour 35/35^{ème} pour la crèche

Le Président explique que les travaux de la crèche de Saint Amour, qui ont débuté en fin d'année 2016, arrivent à leur fin. L'ouverture peut être envisagée pour septembre 2017. Le Vice-Président en charge du social, Fernand FOURNIER a étudié avec les services de la CAF et de la PMI (services enfance de la Préfecture), les exigences de poste pour la direction de la crèche. Nous avons tout intérêt à pourvoir la direction avant l'ouverture pour organiser le fonctionnement de la crèche.

Le reste du personnel pourra être recruté dans un second temps (une partie en interne).

Le Président propose d'ouvrir un poste à temps complet (35h) pour assurer la fonction de Directeur de la crèche, catégorie B de la fonction publique territoriale. Le poste est ouvert aux personnes relevant de la Fonction Publique ou du secteur privé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE le Président à créer un poste à temps complet (35h) pour assurer la fonction de Directeur de la crèche, catégorie B de la fonction publique territoriale,

AUTORISE le Président à procéder au recrutement.

III- QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Distribution de la communication**

**Le Président,
Christian BUCHOT.**



